

COMPTE RENDU
REUNION CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 9 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ESPIE, Maire.

Présents: Jean-Claude ESPIE, Michelle BOURGES, Françoise MORIN, Emmanuelle BORNAREL, Thierry MEUNIER, Sylvie DELPRAT, Christophe AURIAC, Laurent PEYRANNE, Jean-Pierre DEFANCE, Jacques PUJOL, Guillaume GALÉA, Lionel CHEVAL

Absents : Denis LEZAT, Fabrice SPYNS, Laurence SAINTIS

Secrétaire de Séance : BOURGES Michelle

Validation compte rendu du conseil municipal du 25 mars 2019

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2019

Monsieur le Maire propose de fixer les trois taux de fiscalité directe locale en 2019 comme suit :

Taxe d'habitation	16.64 %
Taxe foncière bâti	19.40 %
Taxe foncière non bâti	83.30 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De valider la proposition de Monsieur le Maire aux trois taux précités

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

OBJET : CONVENTION SIVS/MAIRIE – FRAIS DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS – CHARGES TRANSFEREES 2019

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le SIVS a en charge le fonctionnement des écoles. Cette mise à disposition tient compte de l'accueil du siège social du SIVS ainsi que les frais de fonctionnement y afférents.

Une convention, établie en ce sens, doit être signée par les deux parties. Cette convention concerne les charges transférées d'un montant global 6 085 € € pour l'année 2019. Le montant de 6 085 € € sera versé à la Commune de BRETX par le SIVS par mandat au mois de Décembre de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention concernant les charges transférées avec le SIVS pour un montant global 6 085 € € pour l'année 2019.

CONVENTION S.I.V.S. 2019

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la Convention SIVS adressée par Madame Michelle BOURGES, Présidente du S.I.V.S., concernant les participations des mairies aux frais de fonctionnement, d'investissement, fournitures scolaires et CLSH du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire.

Il s'agit d'une convention établie entre les mairies de Bretx, Saint Paul et Menville et le SIVS, qui a pour objet de définir la participation des 3 communes afin de couvrir les charges de fonctionnement et d'investissement relatives aux écoles, et d'assurer l'équilibre du budget du SIVS.

Les participations financières 2019 de la commune de Bretx sont réparties comme suit :

Frais de fonctionnement	91 038 €
Participation aux fournitures scolaires	3 108 €
Participation CLSH (Bouconne)	15 758 €
Participation Investissements	14 639€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes et les modalités financières de la convention SIVS précités pour 2019 et autorise Monsieur le Maire à la signer. La convention SIVS sera annexée à la présente délibération.

OBJET : SUBVENTIONS COMMUNALES 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT
COMITÉ DES FÊTES ET DES LOISIRS	2 300.00 €
LA BOULE BRETXOISE	350.00 €
STE CHASSE ACCA BRETX	400.00 €
DE FIL EN AIGUILLE	200.00 €
FOOTBALL CLUB DE L'OUEST	400.00 €
ECOLE RUGBY VAL DE LA SAVE – SAINT PAUL	400.00 €
COVS (Club Omnisport de la Vallée de la Save	200.00 €
SAPEURS-POMPIERS GRENADE	80.00 €
FNACA GRENADE	50.00 €
ASSOCIATION SPORTIVE – COLLEGE CADOURS	80.00 €
GYM VOLONTAIRE DE BRETX	150.00 €
ARAC	50.00 €
TOTAL	4 660.00 €

OBJET : BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2019 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<i>Recettes totales</i>	648 365 €
002 – excédent de fonctionnement	255 274 €
722/042 – Immo corporelles	10 000 €
70 – Produits des services, du domaine	8 104 €
73 – Impôts et taxes	254 916 €
74 – Dotations, subventions, part.	104 781 €
75 – Autres Produits de Gestion Courante	1 600 €
6419/013 – Atténuations de charges	13 690 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<i>Dépenses totales</i>	648 365 €
011 – Charges à caractère général	105 353 €
012 – Charges de personnel et frais assimilés	64 783 €
65 – Autres charges de gestion courantes	173 878 €
66 – Charges financières (intérêts d'emprunts)	20 769 €
022 – dépenses imprévues	24 727 €
023 – Virement à la section d'investissement	250 000 €
042/6811 –dotations aux amortissements	8 855 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<i>Dépenses de l'exercice</i>	630 253 €
020 – Dépenses imprévues	30 645 €
1641 – Emprunts et dettes assimilés	187 225 €
202 – Frais documents urba	12 330 €
204 – Subvention équipements	2 053 €
21 – Immobilisations corporelles	25 000 €
23 – Immobilisations en cours	363 000 €
2312/040 – Aménagement terrain	10 000 €
001 – solde d'exécution reporté	0 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
CHAPITRES	Vote du Conseil
<i>Recettes totales</i>	630 253 €
001 – solde d'exécution reporté	98 482 €
10 – Dotations, Fonds Divers et réserves	185 249 €
13 – Subventions d'Investissement	87 667 €
1641 - Emprunts	0 €
040/2802	4 086 €
040/280415 subvention d'équipement	4 769 €
021 – virement de la section de fonctionnement	250 000 €